



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Paris, le 4 février 2019  
N°1004

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Signature du Contrat stratégique de la filière « Industries et Technologies de Santé »

**Agnès Buzyn**, ministre des Solidarités et de la Santé, **Frédérique Vidal**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et **Jean-Luc Bélingard**, président du Comité stratégique de filière, ont signé aujourd'hui lundi 4 février à Bercy le Contrat stratégique de la filière des Industries et Technologies de Santé.

La filière des Industries et Technologies de Santé regroupe en France 3 100 entreprises qui totalisent aujourd'hui environ 455 000 emplois directs et associés, et réalisent environ 90 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 35,6 milliards d'euros à l'exportation.

Conformément à l'orientation donnée par le Conseil national de l'industrie (CNI), les travaux du Comité stratégique de filière ont porté sur quatre thématiques : transformation numérique des entreprises, innovation, formation et compétences, international.

Dans cette perspective, le CSF a identifié quatre projets majeurs :

- **La bio-production**, avec pour objectif de gagner un facteur 100 sur la productivité des technologies de production de molécules biologiques d'ici 10 ans et de renforcer le secteur pharmaceutique français par l'industrialisation de ces technologies de rupture sur le territoire national ;
- **L'intelligence artificielle** pour les industries de santé, et plus particulièrement la médecine de précision, qui souhaite créer autour du « Health Data Hub », un écosystème d'envergure mondiale, avec des premières initiatives dans le cancer et les maladies inflammatoires ;
- **Un projet sur l'antibio-résistance**, qui vise à faire de la France le pays européen emblématique de la lutte contre les agents pathogènes résistants ;
- **Le développement de l'axe international**, poussant au renforcement de la position de la France sur la scène internationale en matière d'offre de solutions complètes et coordonnées de produits de santé.

Ces thèmes seront soutenus par deux actions transverses, **portant sur la formation et le développement des compétences** dans une perspective d'évolution forte des métiers avec



notamment la création d'un campus accélérateur dans le domaine des biotech et du digital, et le lancement d'un EDEC. **Le soutien au développement des PME sera par ailleurs conforté.**

Le Gouvernement a réaffirmé son engagement et sa présence aux côtés des industriels du secteur des industries de santé pour faire face aux défis de santé publique et de compétitivité industrielle de cette filière.

Enfin, conjointement à la signature du contrat de filière s'est tenu le **lancement du fonds d'investissement Innobio2**. Ce fonds, doté d'un montant initial de 135 millions d'euros abondé par les deux principaux souscripteurs Bpifrance et Sanofi, accompagnés par Boehringer Ingelheim, Ipsen, Servier, et Takeda, investira dans les secteurs des produits biopharmaceutiques, du développement des bioprocédés, du diagnostic et des dispositifs médicaux. Son champ d'action sera élargi à la santé numérique ayant un lien fort avec les médicaments de prescription.

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a indiqué : *« Les projets de ce nouveau CSF autour de la bio-production, de l'intelligence artificielle et de la lutte contre l'antibiorésistance sont résolument porteurs de progrès et d'espoir pour les patients et plus largement pour notre système de santé. Il est aujourd'hui fondamental que la France, qui dispose déjà d'une industrie forte, accompagne le développement de ses entreprises dans ces domaines à forte valeur ajoutée économique et sociale. On ne le redira jamais assez : l'innovation, encore plus quand elle rend accessible ce qui paraît être hors de portée, est vectrice d'optimisme. C'est donc avec beaucoup d'optimisme que je signe aujourd'hui ce nouveau contrat avec la filière industries et technologies de santé. »*

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souligné : *« Le champ de la santé est emblématique de la capacité de la recherche à améliorer la vie des hommes et de la nécessité que l'Etat et ses partenaires industriels coopèrent pour transformer une connaissance en un médicament, un dispositif, un service accessible au plus grand nombre. Je signe aujourd'hui ce contrat qui nous engage collectivement à former la jeunesse mais aussi les travailleurs d'aujourd'hui aux métiers de demain et à favoriser toutes les synergies entre recherche académique, innovation et développement industriel. »*

Pour Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, *« Toutes les actions que nous menons, notamment avec le Comité stratégique de la filière Santé, ne visent qu'un seul but : renforcer l'attractivité de notre système de santé au bénéfice de la compétitivité de nos entreprises et de la qualité des soins pour les patients. Avec le Contrat stratégique de filière que nous venons de signer, nous ouvrons une nouvelle période, celle de la conquête industrielle par l'innovation. Nous devons pour cela développer de nouveaux secteurs comme les antibiorésistants ou les biotechs. La France a tous les atouts pour être un leader mondial des industries de santé. »*

Jean-Luc Belingard, président du Comité stratégique de filière et Président de la FEFIS, a déclaré à l'occasion de cette signature : *« Au service des patients, de la Stratégie nationale de Santé et de l'indépendance sanitaire de la France, acteurs de santé publique et d'innovation, portées par une ambition de rayonnement international, les Industries et Technologies de Santé mettent en œuvre des projets industriels de grande innovation, d'intérêt commun et créateurs de valeur ajoutée économique et sociale ».*

**Contacts presse :**

**Cabinet A. Buzyn** : 01 40 56 50 49 - [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)  
**Cabinet F. Vidal** : 01 55 55 84 24 - [secretariat.communication@recherche.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@recherche.gouv.fr)  
**Cabinet A. Pannier-Runacher** : 01 53 18 44 38 - [presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr)